

Démarche : Guichet unique haie

Organisme : Service Eau Risque Environnement & Forêt, Bureau Biodiversité et Forêt

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Le but de ce formulaire est de permettre une gestion dématérialisée plus efficace des haies dans le département du Jura

Identité

Qui est le demandeur ?

Sélectionner la nature du demandeur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Collectivité
- ☐ Propriétaire particulier (pour des parcelles non agricoles)
- ☐ Agriculteur

Qui réalise les travaux ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Le demandeur
- ☐ Un tiers

Veuillez préciser l'identité du tiers ?

Quelle est la nature de votre demande ?

La demande de prise en compte de travaux réalisés n'est possible que si la demande est posée par un agriculteur

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Demande de travaux sur haies et bosquets à réaliser
- ☐ Demande de prise en compte de travaux déjà réalisés

Guichet unique haie

Erreur

Attention, vous ne pouvez cocher "Demande de prise en compte de travaux" que si vous êtes un agriculteur

Type d'action

Pouvez-vous clarifier la nature des travaux sur les haies ?

Nature des travaux

Quelle est la nature des travaux ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Entretien régulier, ne nécessite donc pas de demande administrative (les coupes à blanc ne sont pas des entretiens)
- ☐ Travaux lourds (travaux impactant fortement la haie (sur sa longueur et/ou hauteur et/ou largeur et/ou composition et/ou densité) qui portent atteinte au maintien des intérêts écologiques de la haie)

J'atteste que le propriétaire de la haie est d'accord pour que les travaux soient effectués

Si vous êtes le propriétaire de la haie, vous pouvez cocher la case

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

De quels types de travaux lourds est-ce qu'il s'agit ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Taille sévère ou coupe à blanc (taille qui modifie la structure globale et profonde de la haie, qui ne conserve pas l'ossature et le couvert de la formation végétale)
- ☐ Arrachage (destruction de la haie ou du bosquet)
- ☐ Déplacement (Arrachage puis replantation)

Veuillez préciser le type d'entretien

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Entretien régulier (1 à 5 ans par rapport à l'entretien précédent, travaux n'impactant pas la structure, l'ossature de la haie et sa composition en essences, à l'issue desquels les fonctionnalités écologiques de la haie sont maintenues)
- ☐ Exploitation de quelques arbres de haut jet

Pouvez-vous justifier cette destruction totale ou partielle de haie ?

Attention, si votre demande relève du champs "autre", une analyse sera nécessaire de la part de nos services. Vous ne pourrez pas obtenir d'attestation automatiquement.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Création d'un nouveau chemin pour l'accès et l'exploitation d'une parcelle, dans la limite de 10 m de large,
- ☐ Création ou agrandissement d'un bâtiment d'exploitation justifiée par un permis de construire
- ☐ Défense de la forêt contre les incendies (Obligations légales de débroussaillage)
- ☐ Gestion sanitaire de la haie décidée par le préfet
- ☐ Réhabilitation d'un fossé dans un objectif de rétablissement d'une circulation hydraulique
- ☐

Guichet unique haie

☐ Opération d'aménagement foncier avec consultation du public, en lien avec des travaux déclarés d'utilité publique

Pourquoi faire un déplacement de haie ?

Attention, votre demande doit relever de l'un de ces cas, sans quoi votre demande ne pourra pas aboutir.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Dans le cadre d'un déplacement limité à 2 % du linéaire de l'exploitation ou de 5 mètres linéaires par campagne

☐ Dans le cadre d'un transfert de parcelles entre deux exploitations

☐ Pour un meilleur emplacement environnemental de la haie

☐ Pour une régularisation suite à un contrôle "conditionnalité"

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Voulez-vous joindre la pièce justificative associée ?

Quelle est la nature de la haie ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Présence d'arbres de haut jet (Frêne, Chêne, Hêtre...)

☐ Strates arbustive (Noisetiers, Pruneliers, Aubépine, Saules...)

☐ Ripisylve (Haie de berge de cours d'eau) (Frêne, Chêne, Aulne, Saule)

☐ Végétation basse (Ronces, Clématite, Chèvrefeuille)

La haie est-elle BCAE ?

Pour rappel : un bosquet BCAE ne peut être détruit

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Oui

☐ Non

☐ Je ne sais pas

Localisation de la haie

Il existe différents modes pour localiser la haie

Vous pouvez sélectionner la haie sur la cartographie ci-dessous ou en remplissant les champs concernant la commune, les parcelles cadastrales et les îlots PAC, ou la pièce jointe avec une photo de votre RPG. Il est inutile de tout remplir

Quels sont les numéros d'îlots PAC ?

Quels sont les numéros de parcelles cadastrales sur lesquels se situe la haie ou le bosquet ?

Dans quelle commune la haie se trouve-t-elle ?

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Vous pouvez mettre ici une photo du RPG si vous préférez

Pouvez-vous délimiter la haie ou le bosquet dont il est question ?

Quel est le nom de la structure ?

Quel est votre nom ?

Quel est votre prénom ?

Quel est votre numéro de PACAGE ?

Quel est le nom de votre structure ?

Quel est le nom du gérant ?

Quel est le nom de la société mandatée, s'il y en a une ?

Coordonnées du demandeur

Quelle est votre adresse ?

Quel est votre numéro de téléphone ?

Quel est votre adresse e-mail ?

Dates d'intervention

Quelles sont les dates d'intervention ?

Les interventions du 16 mars au 15 août ne sont envisageables que pour les collectivités, avec justificatif

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Entre le 1er septembre (année N) et le 15 mars (année N+1)

☐ Entre le 16 mars et le 15 août (année N)

☐ Entre le 16 août et le 31 août (année N)

Guichet unique haie

Quelles sont les dates d'intervention ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Entre le 1er septembre (année N) et le 15 mars (année N+1)
- ☐ Entre le 16 mars et le 15 août (année N), Attention, cette période ne peut être choisie que pour une dérogation sanitaire ou pour une dérogation sécurité
- ☐ Entre le 16 août et le 31 août (année N)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pouvez-vous joindre les justificatifs de nécessité de faire des travaux pour des raisons de sécurité ?

Autres informations

Règlementations écologiques

La haie est-elle située en zone Natura 2000 ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ Pouvez-vous nous fournir votre évaluation d'incidence Natura 2000 ?

Dans le cadre des évaluation des incidences Natura 2000, les services instructeurs disposent de 2 mois à partir de la date de réception du dossier complet pour étudier votre demande, faut de quoi celle-ci fera l'objet d'un accord tacite, sauf demande de pièces complémentaires. Attention, la date de dépôt de votre demande ne correspond pas à la date d'accusé réception par nos services.

Vous trouverez le dossier à remplir ici :

https://www.jura.gouv.fr/contenu/telechargement/19407/140418/file/piece5-formulaire_ein-fc.pdf

Vous trouverez les informations relatives à cette évaluation d'incidence ici :

<https://www.jura.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Nature-et-biodiversite/Natura-2000>

A votre connaissance, est-ce que la haie est concernée par d'autres réglementation ?

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ Un site protégé par une réglementation forte : Arrêté de Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve naturelle,...
- ☐ Un site classé ou inscrit, une protection au titre des monuments historiques (dans le champs de visibilité)
- ☐ Une protection au titre d'un aménagement foncier
- ☐ Une protection au titre du code de l'urbanisme (Espace Boisé Classé, Élément du paysage, préservation au titre de l'environnement,....
- ☐ Un périmètre de protection de captage d'eau potable
- ☐ Une réglementation de boisement existe sur la commune

A votre connaissance, quelle réglementation forte ?

A votre connaissance, quel site classé ?

Guichet unique haie

A votre connaissance, quelle protection au titre d'un aménagement foncier ?

A votre connaissance, quelle protection au titre du code de l'urbanisme ?

A votre connaissance, quel périmètre de protection de captage d'eau potable ?

Autres éléments à prendre en compte

Quels sont les autres éléments à prendre en compte ?

Vous trouverez le dossier à remplir ici en version pdf :

<https://www.jura.gouv.fr/content/download/23721/167044/file/formulaire-demande-pr%C3%A9alable-valid%C3%A9-5mars2021.pdf>

Vous trouverez le dossier à remplir ici en version odt :

<https://www.jura.gouv.fr/content/download/25170/174950/file/formulaire-demande-pr%C3%A9alable-valid%C3%A9-5mars2021.odt>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Présence de pierriers/murgers/affleurements rocheux sous la haie ou le bosquet

☐ Utilisation prévue de casse-cailloux

Y a-t-il un autre élément à prendre en compte ?

Compensation

J'ai sollicité une association agréée (Jura Nature Environnement, Fédération de chasse par exemple) pour la compensation. Je suis d'accord pour joindre la DDT et bénéficier de leur expertise réglementaire.

En cochant cette case, vous vous engagez à être disponible pour une discussion avec la DDT sur le meilleur endroit où mettre en place la compensation de votre haie.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Merci de proposer une compensation pour l'arrachage de votre haie

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Vous pouvez mettre ici un pièce-jointe pour expliquer votre projet de compensation

Je certifie l'exactitude des informations renseignées

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Guichet unique haie